

**DELIBERATION N° 2026-020 A
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six le mardi 28 avril à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Réotier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 17 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Étaient présents : CANNAT Marcel, Eva BOREL, MOURONT Michel, DUC Caroline, CASTELLACCI Marc, GANDELLI Erika, GUIEU Claire, SIBOURD Yvan, FORGET Frédéric.

Pouvoirs de : Mr. LEPEINGLE Patrick à Mr MOURONT Michel
Mme COLLOMB Dominique à Mr FORGET Frédéric

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet : Budget primitif 2026 – Budget Eau

Monsieur le Maire rappelle que la date limite de vote des budgets est fixée au 30 avril de l'exercice pour les années de renouvellement des organes délibérants, et, présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2026

Section	Sens	Chapitre	Inscription budgétaire	Réel Ordre
BUDGET EAU				
Fonctionnement				
	Dépenses		82 000.00	
		002 – Résultat d'exploitation reporté	30 113.79	Réel
		011 - Charges à caractère général	10 886.21	Réel
		014- Atténuation de produits	6 500.00	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000.00	Ordre
		65 - Autres charges de gestion courante	400.00	Réel
		67 - Charges exceptionnelles	1 500.00	Réel
		68 – Dotations aux provisions	600.00	Réel
	Recettes		82 000.00	
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 800.00	Ordre
		70 - Produits des services	39 200.00	Réel
		74 – Subvention de la collectivité	10 000.00	Réel

Section	Sens	Chapitre	Inscription budgétaire	Réel Ordre
BUDGET EAU				

Investissement				
Dépenses				
			242 916.66	
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		32 800 .00	Ordre
	23 – Immobilisations en cours		210 116.66	Réel
Recettes				
			242 916.66	
	001 – Solde d'exécution de la section D'investissement reporté		210 916.66	Réel
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		32 00.00	Ordre

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE,

- **Approuve** le budget prévisionnel pour l'année 2026 présenté par monsieur le maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT



Le secrétaire de séance
Michel Mouront